

# ASSOCIATION

## «UN TOIT POUR LA DIGNITÉ»

### Séance constitutive de l'association «Un toit pour la dignité»

**Date :** Lundi 21 septembre 2020

**Lieu :** Cressier

**Heure :** De 14h00 à 17h00

**Présidente de séance :** Mme Arielle Matthey

**Secrétaire :** Mme Heidi Bodenmann

**Participants :** Mme Joke BASTIAANS  
Mme Heidi BODENMANN  
Mme Arielle MATTHEY  
M. Eric SCHMUTZ

#### Ordre du jour

- 1) Bienvenue
- 2) Présentation de l'ordre du jour
- 3) Présentation et discussion des statuts de la future association
- 4) Adoption des statuts de l'association
- 5) Divers

---

#### 1. Bienvenue

Arielle Matthey souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2. Présentation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé, le but principal de cette rencontre étant de constituer une association à but non lucratif pour récolter des fonds qui permettront de bâtir une maison à Pondicherry en Inde en vue d'offrir un lieu de vie à des femmes âgées qui vivaient jusque là dans la rue ou dans des conditions d'extrême précarité.

### **3. Présentation et discussion des statuts**

#### **3.1. Nom de l'association**

Nous avons hésité quant au nom de l'association. Nous avons imaginé reprendre le nom anglais du site internet consacré à la maison actuellement existante « Regaining dignity », mais nous avons préféré franciser le nom, tout en conservant la notion de « dignité » qui est si importante à nos yeux et nous lui avons adjoint la notion de « toit », qui représente tout à la fois, l'abri et la future construction que nous souhaitons mener à bien.

#### **3.2. Conditions établies dans les statuts**

Il est convenu que les membres du comité exécutif peuvent engager l'association par la signature de deux de ses membres.

La gestion du compte de l'association est essentiellement du ressort du (de la) caissier (caissière). Mais pour plus de flexibilité, nous avons opté pour les conditions suivantes concernant les retraits d'argent : ces transactions pourront se faire sur la base d'une signature individuelle de la caissière, de la secrétaire ou de la présidente. Elles sont habilitées à ouvrir un compte spécifique au nom de l'association .

#### **3.3. Responsabilités dans l'association « Un toit pour la dignité »**

Pour sa première année d'existence, il est convenu que les responsabilités sont définies comme suit :

- Mme Joke BASTIAANS : caissière
- Mme Heidi BODENMANN : secrétaire
- Mme Arielle MATTHEY : présidente
- M. Eric SCHMUTZ : vice-président

### **4. Adoption des statuts de l'association**

Les statuts proposés à l'assemblée ont été acceptés à l'unanimité. Il s'en est suivi une séance de signature des documents originaux en six exemplaires.

### **5. Divers**

Nous aurons plusieurs partenaires lors de cette aventure :

- Royal, le manager actuel de la maison qui prend si bien soin de ses protégées depuis 12 ans, et qui sera en charge du projet sur place, avec l'aide du trust qui le soutient. C'est lui qui se mobilise actuellement pour trouver le terrain sur lequel nous pourrons bâtir la nouvelle maison et qui élaborera le budget.
- Ogy, le réalisateur d'un documentaire qui montre de façon si touchante le quotidien de ces vieilles dames qui ont recouvré leur dignité. Royal et Ogy participeront en octobre à un congrès en ligne durant lequel le film sera projeté et nous espérons que la recherche de fonds qui s'ensuivra sera fructueuse pour démarrer le projet.

La secrétaire : Heidi Bodenmann

La présidente : Arielle Matthey

